

# Viticulture

PACA

n°4  
15 avril 2025



**CHAMBRE**  
**D'AGRICULTURE**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référent filière & rédacteur

**Florine THEVENOT**

Chambre d'Agriculture de Vaucluse  
[florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr](mailto:florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr)

Directeur de publication

**Georgia LAMBERTIN**

Présidente de la chambre régionale  
d'Agriculture Provence-Alpes-Côte  
d'Azur

Maison des agriculteurs  
22 Avenue Henri Pontier  
13626 Aix en Provence cedex 1  
[bsv@paca.chambagri.fr](mailto:bsv@paca.chambagri.fr)

Supervision

**DRAAF**

Service régional de l'Alimentation  
**PACA**

132 boulevard de Paris  
13000 Marseille



## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

### Phénologie

**Grenache** : quelques jours à une semaine de retard par rapport à 2024

### Maladie

**Excoriose** : peu de symptômes observés

**Oïdium** : premiers drapeaux observés

**Mildiou** : foyers primaires observés dans le Var

**Black rot** : risque faible sur parcelle à historique

### Ravageurs

**Vers de la grappe** : pontes observées en secteur précoce

### Ravageurs secondaires

**Mange bourgeons, noctuelles, Xylena exsoleta**

### Réglementaire

**Note technique nationale sur les résistances de la vigne**

**Note nationale abeille**

**Liste Produits de Biocontrôle**

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

### Notes nationales

**Biodiversité**



Vous abonner



Devenir  
observateur  
& contact



Tous les BSV  
PACA



Stade C :  
Pointe verte



Stade D :  
Eclatement des  
bourgeons



Stade E :  
2-3 FE\*



Stade F :  
5-6 FE\*

\*FE: Feuilles étalées  
Photos CA84

## Grenache

Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade D à 7-8 FE	Stade D à 5-6 FE	Stade C à 3-4 FE	Stade C à 3-4 FE	Stade B à 2-3 FE	Stade B à D
<b>4-6 FE majoritaire</b>	<b>3-4 FE majoritaire</b>	<b>2-3 FE majoritaire</b>	<b>D/2-3 FE majoritaire</b>	<b>C-D majoritaire</b>	<b>C majoritaire</b>

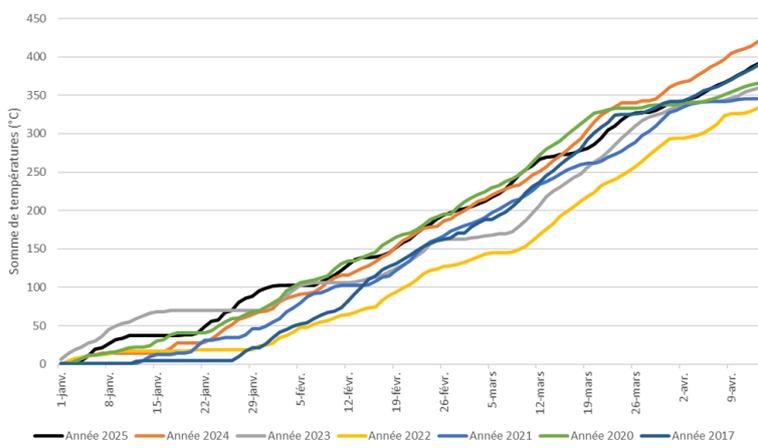
Le stade observé est conditionné par la date de taille.

### [Carte de précocité](#)

La somme des températures base 5/10°C du 1<sup>er</sup> janvier au 14 avril indique que, au 15 avril, l'année 2025 présente environ quelques jours à une semaine de retard par rapport à 2024, année précoce.

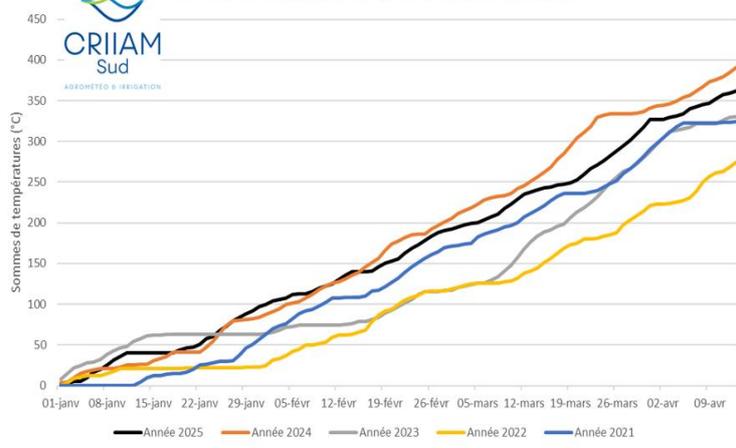
### VAUCLUSE

Somme de températures base 5/10°C CARPENTRAS



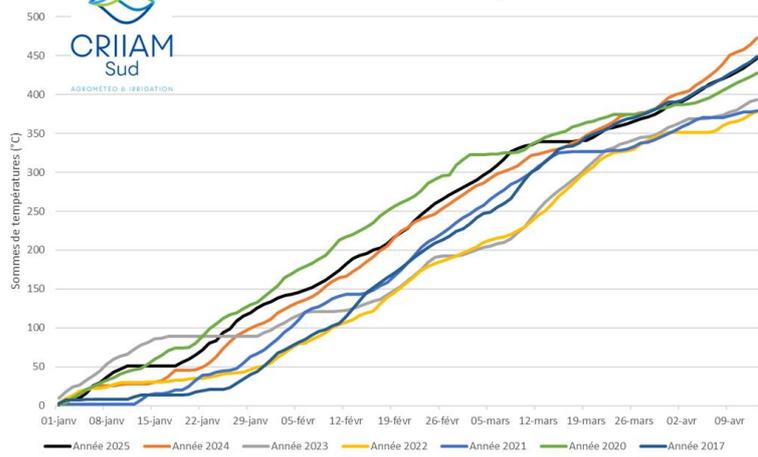
### VAR

Sommes de températures 5/10°C SAINT MAXIMIN



### BOUCHES DU RHONE

Sommes de températures base 5/10°C BERRE



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1<sup>er</sup> janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

## EXCORIOSE

### Biologie

L'excariose est une maladie due à un champignon : *Phomopsis viticola*. Il hiverne sous forme de mycelium dans les bourgeons dormants et sous forme de pycnides sur les coursons.

Lorsque le temps est humide, les pycnides libèrent des spores. Ces spores, incluses dans un gel appelé cirrhe, sont ensuite disséminées par les pluies. Elles ne peuvent contaminer que les très jeunes pousses situées à proximité immédiate.

#### Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).
- présence de symptômes sur la parcelle
- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisantes (minimum 12 heures)



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

#### Symptômes d'excariose



Photo CA84

### Observations

Sur 112 parcelles observées du 18 mars au 15 avril, 6 parcelles présentent plus de 10% de coursons exprimant l'excariose.

### Estimation du risque



Aucun si le stade E est dépassé

Faible dans les autres cas



### Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre).

#### Mesures prophylactiques :

La lutte prophylactique est limitée et elle consiste à :

- Maîtriser la vigueur de la vigne pour en diminuer sa sensibilité, la gestion de la fertilisation ...
- Éliminer les bois porteurs de symptômes en conservant les bois les plus sains lors de la taille d'hiver

# OÏDIUM

## Biologie

L'oïdium est une maladie due au champignon *Erysiphe necator*. Sa conservation hivernale se réalise sous deux formes :

- sexuée : des cléistothèces (petites sphères oranges à noires de 0,2 mm) formées en été ou en automne se forment à la surface des organes malades et se conservent l'hiver sur les écorces. Au printemps, les spores issues de ces cléistothèces sont projetées sur la végétation. Ce mode de conservation concerne tous les cépages.
- asexuée (forme mycellienne) se trouve dans les bourgeons et se développe en même temps que la pousse pour donner naissance aux « drapeaux ». Ce mode de conservation concerne essentiellement le Carignan mais aussi le Cabernet-Sauvignon, le Chardonnay et la Marsanne. Sur ces cépages, il existe donc deux formes distinctes de conservation.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

### Drapeaux sur Carignan



Photos CA84

### Oïdium sur feuilles



Photos CA83

## Observations

Premiers drapeaux observés sur Carignan dans les secteurs précoces.

## Estimation du risque

### Cas général



Trop tôt pour intervenir. Attendre le stade 10 feuilles étalées majoritaire



### Cas particulier : cépages à drapeaux ayant atteint le stade 2-4 feuilles et cépages sensibles à 5-6 feuilles



Si le stade est atteint et/ou présence de drapeaux



## Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

### Mesures prophylactiques :

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

## MILDIU

## Biologie

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmopara viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage.

Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Tache de mildiou sur feuille



Photos CA84

## Territoire Sud Drôme/Bouches du Rhône/Hautes Alpes/Vaucluse

## Analyse du risque

Les pluies du 13 au 15 avril ont été favorables à une contamination selon les secteurs sur les parcelles présentant des organes verts (modèle Milstop). Le modèle indique une contamination faible à forte pour une sortie de foyers primaires visibles à partir du 27 avril.

## Observations

A ce jour, pas de foyer primaire observé.



Rechercher les foyers primaires issus de ces contaminations.

**Comment valider un foyer primaire ?**

Mettre la feuille suspecte dans un sac plastique, avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (une nuit à 20 °C), les fructifications blanches caractéristiques sur la face inférieure confirment qu'il s'agit bien de symptômes de mildiou.

## Estimation du risque



En l'absence de foyers primaires



## MILDIU

## Territoire Provence

## Analyse du risque

La pluie du 13 avril a été favorable à une contamination selon les secteurs sur les parcelles présentant des organes verts (modèle Milstop). Le modèle indique une contamination faible à forte pour une sortie de foyers primaires visibles à partir du 27 avril. Les sorties de foyers primaires suite aux pluies du 22-23 mars sont en cours.

## Observations

Premiers foyers primaires observés sur une parcelle de Grenache sur pampre au sol et sur une parcelle de Tibouren à La Londe les Maures (Var), secteur très précoce, suite aux pluies du 22-23 mars.

## Estimation du risque

## Secteurs avec foyers primaires validés



En cas de pluie



## Autres secteurs



En l'absence de foyers primaires



## Méthodes alternatives

**B** Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

## Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.

**R** Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

## BLACK-ROT

### Biologie

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)



pycnides

Tache de black-rot avec des pycnides (Source : INRAE)

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

### Analyse du risque

Les pluies du 13 au 15 avril ont pu occasionner des contaminations. Les symptômes pourraient être visibles à partir de début mai.

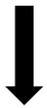
### Observations

Aucun symptôme observé à ce jour.

### Estimation du risque

#### Cas général

#### Cas particulier : parcelles à historique récurrent



AUCUN FAIBLE MODÉRÉ FORT TRÈS FORT ALERTE

AUCUN FAIBLE MODÉRÉ FORT TRÈS FORT ALERTE

### Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

### Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

## VERS DE LA GRAPPE

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*Iobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia Ijungiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

### Eudémis



### Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

**Première génération** : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonner sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée.

Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).



Glomérule



Pontes (p) sur bractée

Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

## Observations

Vol en cours sur l'ensemble des secteurs. Premières pontes observées en secteurs précoces.

### Prévisions du modèle ACTIV

	Premières larves
<b>Secteur très précoce</b>	A partir du 16 avril
<b>Secteur précoce</b>	A partir du 19 avril
<b>Secteur médian</b>	A partir du 21 avril
<b>Secteur tardif</b>	A partir du 24 avril
<b>Secteur très tardif</b>	A partir du 27 avril

## VERS DE LA GRAPPE

Estimation du risque



Méthodes alternatives



Parmi les techniques de biocontrôle, il y a la confusion sexuelle.

Principe : diffuser de façon massive des phéromones de synthèse dans l'atmosphère afin de désorienter le papillon mâle et empêcher l'accouplement, rompant ainsi le cycle du ravageur.

En pratique : la pose des diffuseurs doit s'effectuer au plus près du début du vol.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

## RAVAGEURS SECONDAIRES

### MANGE BOURGEONS, NOCTUELLES, XYLENA EXSOLETA

Observations

Des dégâts ponctuels mais parfois significatifs (4-5 bourgeons/cep) ont été observés dans le secteur de Grimaud (Var).



Photos de *Xylena exsoleta* (à gauche) et de dégâts sur les bourgeons (à droite). Source Var.

Estimation du risque

Il reste très faible

## REGLEMENTAIRE

### NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2025 - [ICI](#)



Note Nationale - Focus  
Bulletin de Santé du Végétal



# Abeilles - Pollinisateurs

## Des auxiliaires à préserver



Pour lire la note complète

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



- > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes
  - Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
  - Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy*, *Guide Phyteis*, *Phytodata*)

### 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)  
 \*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

### 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies). Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides. L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

### 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Cliquer sur l'image pour lire la note complète



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

## Comité de rédaction

**Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier**

**Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa**

**Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie**

**Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine**

## Observations

**Association des Vignerons de la Sainte Victoire**

**CAPL**

**Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Hautes Alpes, Var et Vaucluse**

**Domaine expérimental La Tapy**

**Scan**

## Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir  
observateur  
& contact |



Tous les BSV  
PACA